

# GRAND CONSEIL

Question Gabriel Kolly et Ruedi Schläfli

2014-CE-269

**Acomptes des paiements directs et lacunes dans la communication du Service de l'agriculture**

DIAF

20.11.2014

La mise en œuvre de la politique agricole 14-17 conduit inexorablement à une extensification de l'agriculture fribourgeoise. Les nombreux programmes possibles liés aux prestations écologiques ont pour conséquences un surplus de travail administratif considérable dans les exploitations ainsi qu'une multiplication des contrôles de services cantonaux.

Les agriculteurs du canton de Fribourg ont reçu dernièrement le versement du deuxième acompte des paiements directs. La communication et les informations reçues sur les montants versés nous laissent perplexes. En effet, aucune explication dans le décompte de novembre n'est parvenue concernant les versements pour l'année 2014 et les suivantes.

L'agriculture actuelle a besoin d'informations claires pour pouvoir anticiper les investissements futurs. En effet, la préparation du budget pour les diverses tâches des exploitations prend du temps.

La façon de traiter les dossiers et de communiquer du Service de l'agriculture sur les montants touchés pour l'année 2014 a été, selon nous, déficiente et a mis en difficulté certaines exploitations agricoles.

De plus, les primes d'estivage habituellement versées fin septembre ont été versées bien plus tard cette année. Ces pratiques mettent en difficulté les exploitations agricoles qui doivent faire face à un manque de liquidité. La filière dépendant de l'agriculture est mise en difficulté suite à ces nouvelles pratiques de l'administration. En effet, il était de coutume que ces montants soient versés à la fin de l'estivage pour que les exploitants puissent payer leurs différentes charges.

Au vu de ce qui précède, nous remercions le Conseil d'Etat de répondre aux questions ci-dessous ?

1. Le Conseil d'Etat est-il conscient des difficultés actuelles de planification financière des exploitations agricoles fribourgeoises et des difficultés engendrées par le manque de communication des différents services de l'Etat ?
2. En 2015, peut-on attendre du Service de l'agriculture une meilleure réactivité et une planification des versements plus adéquate ?
3. Les primes pour l'estivage seront-elles versées plus rapidement en 2015 ? Si oui, à quelle date exactement ?
4. Que prévoit le Conseil d'Etat pour simplifier ou diminuer les charges administratives qui incombent actuellement aux exploitations agricoles avec le système actuel de paiements directs ?
5. Les contrôles engendrés par ces nouveaux programmes peuvent-ils être diminués, ou au minimum rationalisés en les regroupant ?
6. Quel est le coût des contrôles habituels effectués par l'administration ainsi que ceux des nouveaux contrôles dans l'agriculture ?

(Sig.) Gabriel Kolly et Ruedi Schläfli, députés